

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, pour répondre brièvement à la question de mon collègue, bien sûr, nous savions ce que prévoit le Règlement de l'Assemblée législative du Manitoba à l'égard de résolutions d'amendement de la Constitution. Le premier ministre Filmon le sait également.

Le 9 juin, le premier ministre Filmon, ainsi que deux de ses homologues, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, se sont engagés à «tout mettre en œuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990.» Le premier ministre Filmon a manifestement signé le document en toute bonne foi et avec un certain espoir que son Assemblée législative adopterait la Modification constitutionnelle de 1987 et, bien sûr, la résolution d'accompagnement avant la fin du délai et en conformité totale du Règlement.

Ce qui s'est passé depuis, c'est qu'un seul député de l'assemblée législative provinciale, en refusant son consentement et en ayant recours à diverses tactiques, empêche les autres députés de débattre la motion et fait en sorte qu'il soit également impossible de voter et d'organiser les audiences publiques prévues en vertu du Règlement.

Le sénateur Olson: Ce que le ministre n'ignore pas non plus c'est que les autochtones du pays, dirigés par un député du Manitoba, Elijah Harper, ne sont pas satisfaits des dispositions de l'Accord du lac Meech.

Le sénateur Baroote: Qu'y a-t-il de nouveau là-dedans?

Le sénateur Olson: On a attendu jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de temps pour répondre à leurs exigences dans le cadre de l'Accord du lac Meech.

Le sénateur Flynn: Règlement!

Le sénateur Olson: Pourquoi le sénateur Flynn invoque-t-il le Règlement?

Le sénateur Flynn: Il ne s'agit pas d'une question, mais d'un discours. Si vous souhaitez un débat, demandez le consentement, et vous verrez alors de quel bois je me chauffe.

Le sénateur Olson: Je vous donnerai l'occasion plus tard aujourd'hui, si vous en avez le courage, d'intervenir au sujet de l'ordre n° 12, la motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a quelques jours.

Le sénateur Flynn: Commencez et je vous suivrai!

Le sénateur Olson: Pour en revenir au point que je soulevais, le premier ministre du Manitoba vous a dit—et vous reconnaissez maintenant qu'il l'a fait à un certain nombre de reprises—qu'il fallait prendre certaines dispositions pour ce qui est du temps nécessaire à l'adoption de l'Accord à l'assemblée législative du Manitoba, malgré tous les efforts des dirigeants de parti pour faciliter l'adoption en question. Ignorez-vous que tout le monde, y compris le premier ministre du Manitoba, était obligé de suivre le Règlement et que ce qui se passe maintenant était tout à fait possible, lorsque le premier ministre vous a averti il y a quelque temps? Ne saviez-vous donc pas que les autochtones du pays allaient agir ainsi s'il était impossible d'apporter les amendements en question?

Le sénateur Simard: Quelle est votre position au sujet de l'Accord du lac Meech?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai eu de nombreux entretiens avec le premier ministre Filmon au fil des

mois. Il m'a expliqué, ainsi qu'à ses homologues des autres provinces les exigences en matière de procédure, au Manitoba. Je répète que le premier ministre Filmon a pris l'engagement en question le 9 juin de bonne foi il était alors persuadé de pouvoir faire adopter l'Accord à l'assemblée législative du Manitoba tout en respectant pleinement le Règlement. Il aurait préféré avoir trois semaines à sa disposition, mais il était certes persuadé que deux semaines suffiraient.

L'honorable sénateur Olson prétend également aujourd'hui être le porte-parole des autochtones du pays.

Le sénateur Olson: Non. Olson parle pour lui-même. Les chefs peuvent bien parler pour eux-mêmes, et ils le font d'une façon admirable.

Le sénateur Flynn: Ils le font certes beaucoup mieux que vous!

Le sénateur Murray: Je remercie l'honorable sénateur de ce commentaire. Cependant, je pense que le compte rendu devrait également faire état du fait que la *Manitoba Métis Federation*, qui ne représente pas un nombre insignifiant d'autochtones du Manitoba, adopte la position tout à fait opposée à celle de la soixantaine de chefs indiens du Manitoba. En fait, M. Yvon Dumont, président de la *Manitoba Métis Federation* est venu me voir hier en compagnie de quelques-uns de ses collègues pour me dire qu'il exhortait M. Harper à laisser l'Assemblée législative du Manitoba adopter l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement.

Qui plus est, M. Dumont considère les propositions qui figurent dans la lettre du premier ministre à M. Fontaine comme un progrès considérable pour les peuples autochtones. Si les honorables sénateurs le permettent, j'aimerais donner lecture de la courte lettre que M. Dumont a adressée à M. Harper, député à l'Assemblée législative provinciale à Winnipeg. Voici:

Cher Elijah,

Nous avons rencontré aujourd'hui des représentants fédéraux pour examiner les engagements qu'a pris le premier ministre. Je vous écris pour vous exhorter à laisser l'Assemblée législative du Manitoba adopter l'Accord du lac Meech.

En tant que peuple autochtone de cette province, nous comprenons et partageons les inquiétudes que vous avez exprimées récemment. Les Métis tout autant que les autres autochtones ont partie liée dans la décision que vous avez prise en notre nom. Tout en applaudissant à vos objectifs, nous croyons que nos intérêts seraient maintenant mieux servis dans le cadre dont parle la résolution d'accompagnement et les engagements récents du premier ministre. En fait, la Commission royale d'enquête sur les affaires autochtones constitue un succès pour les Métis. Elle nous fournit, à nous et à tous les autres Canadiens, l'occasion unique d'aborder les problèmes auxquels nous faisons face depuis si longtemps.

Encore une fois, nous vous félicitons des efforts acharnés que vous avez déployés pour obtenir justice en notre nom. Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts par les voies démocratiques à l'Assemblée législative du Manitoba.

Votre tout dévoué,